

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Bilan 2019 du SSIEG

La ville de Cenon a mandaté via un Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG) par délibération en date du 17 décembre 2014 l'association FAIRE et l'association Les Francas de la Gironde pour la gestion de ses activités « Accueil de loisirs éducatifs et d'Animation ».

Ce SSIEG est composé de 3 volet : accompagnement à la scolarité avec l'association FAIRE, Animation et gestion des ALSH et classes de découvertes et Gestion des accueils périscolaires maternelles, TAP et APS pour les 3-6 ans avec les Francas de la Gironde et Animation et gestion des ALSH et classes de découvertes et gestion des accueils périscolaires élémentaires, TAP et APS pour les 6-12 ans avec les Francas de la Gironde.

Pour l'année 2019, les bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers sont les suivants :

***Volet 1 – Gestion de l'accompagnement à la scolarité – Association FAIRE**

- **Bilan qualitatif**

L'activité d'accompagnement à la scolarité se centre à la fois sur l'aide aux devoirs mais également sur l'accompagnement social et culturel des enfants et des familles. Deux actions phares sont à noter pour l'année 2019 : le développement d'un partenariat avec CCAS via la mise en place d'un temps d'accompagnement à la scolarité dans la résidence autonomie Pelletan (participation de 6 personnes âgées à l'animation des accompagnements) et le développement d'un atelier de français oral pour un groupe de sept mamans allophones.

- **Bilan quantitatif**

Pour l'ensemble des 11 sites d'accompagnement à la scolarité le nombre d'inscrits a été de 131 enfants (102 élémentaires, 18 6ème/5ème et 11 4ème/3ème). L'ensemble des inscrits représente un total de 97 familles. L'équipe d'accompagnateurs étaient composés pour l'année 2019 de 15 intervenants salariés en CDII et de 15 bénévoles.

- **Bilan Financier**

Pour l'année 2019, l'association FAIRE présente un déficit de -224€.

Charges	156 700 €
Produits	156 476 €
Déficit	-224€

***Volet 2 - Animation et gestion des ALSH et classes de découvertes et Gestion des accueils périscolaires maternelles, TAP et APS pour les 3-6 ans – Association Les Francas de la Gironde**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Bilan qualitatif**

Les enfants sont accueillis sur 3 temps différents : lors des TAP, du périscolaire et des Centres de Loisirs sur le Centre de loisirs La Ré d'Eau. En 2019, les Francas de la Gironde ont notamment continué leur démarche d'éducation et de sensibilisation au développement durable. Les deux Centres de loisirs sont labellisés Centre A'ERE ainsi que les accueils périscolaires des écoles Jean Jaurès maternelle et Anatole France. L'APS de l'école Jean Jaurès a en effet développé sur l'année 2019 un potager et celui de l'école Anatole France a pu continuer son initiative zéro déchet entamée sur l'année 2018.

- **Bilan quantitatif**

Le nombre d'heures par enfants suivant a été réalisé pour le volet 2 pour l'année 2019 pour les activités suivantes :

Activité	Heures contractualisées	Heures réalisées
TAP	43 900	40 986
Périscolaire	38 450	50 666
Centre de loisirs	58 500	68 695

- **Bilan Financier**

Pour l'année 2019, l'association Les Francas de la Gironde présente pour le volet 2 un déficit de – **19 372 €**

Charges	870 200 €
Produits	850 828 €
Déficit	-19 372 €

***Volet 3 - Animation et gestion des ALSH et classes de découvertes et gestion des accueils périscolaires élémentaires, TAP et APS pour les 6-12 ans – Association les Francas de la Gironde**

- **Bilan qualitatif**

Comme pour les 3/6 ans, les temps d'accueils périscolaires, TAP et Centres de loisirs de 6/12 ans sont centrés autour de plusieurs projets pédagogiques, notamment autour de la sensibilisation au développement durable. Par ailleurs, l'année 2019 a été propice en lien avec la ville et la CAF de la Gironde à la mise en place du projet inclusion qui permet l'accueil sur les temps péri et extrascolaires des enfants à besoins particuliers.

- **Bilan quantitatif**

Le nombre d'heures par enfants suivant a été réalisé pour le volet 3 pour l'année 2019 pour les activités suivantes :

Activité	Heures contractualisées	Heures réalisées
TAP	64 900	67 164
Périscolaire	46 300	76 832
Centre de loisirs	45 800	70 403

- **Bilan Financier**

Pour l'année 2019, l'association Les Francas de la Gironde présente pour le volet 3 un déficit de – **70 795 €**

Charges	789 613 €
Produits	718 818 €
Déficit	-70 795 €

Pour les volets 2 et 3 l'association Les Francas de la Gironde présente donc un déficit global de -90 167 €

L'article 5.6 de la convention SSIEG détaille les conditions de la participation au déficit de la collectivité en cas d'exercice déficitaire. La part non imputable au mandataire, conséquence de l'évolution des conditions juridiques,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

administratives ou socio-économiques, d'exercice de l'activité sera strictement et intégralement compensée par la commune.

Le différentiel entre les heures contractualisées et les heures réalisées pour l'année 2019 s'expliquent par plusieurs facteurs :

-les heures contractualisées se basent sur l'année de référence pour la mise en place de l'année 2014 soit l'année 2014. Depuis 2014, plusieurs modifications de l'activité ont été réalisées (introduction des TAP, modification des calculs de compensation de la CAF...) impactant le volume horaire des activités réalisées.

-En 2019, les Centres de loisirs ont continué la diversification de leurs projets, amenant de nouvelles familles à participer aux activités proposées notamment sur le périscolaire et sur les Centres de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

32 voix pour

2 abstentions

0 voix contre

Prend connaissance des bilans 2019 des associations FAIRE et des Francas de la Gironde pour la gestion des trois volets du SSIEG Accueil de Loisirs Educatifs et d'Animations et autorise Monsieur le Maire à régulariser la somme de 224 € à l'attention de l'association FAIRE et la somme de 90 167 € à l'attention de l'association Les Francas de la Gironde.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jean-Francois EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201116-2020-166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Publication : 19/11/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.